

École maternelle : le CSP ne propose pas un nouveau programme mais une analyse et quelques pistes pour compléter et enrichir le programme en vigueur.

La loi pour l'École de la confiance du 28 juillet 2019 fixe une obligation d'instruction à partir de trois ans et révisé ainsi le temps de la scolarité obligatoire. Si cette évolution ne rend pas caduc le programme de l'école maternelle, elle conduit nécessairement à l'envisager sous un angle nouveau.

Dans le cadre de cette évolution, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP), en cohérence avec les textes publiés en 2019 par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et en complémentarité avec les travaux du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSÉN), de confronter « l'esprit des évolutions apportées par la loi et le programme [d'enseignement de l'école maternelle] en vigueur » et de proposer « des pistes d'aménagement de ce programme ». Le CSP n'a donc aucunement été sollicité pour élaborer un nouveau programme mais pour envisager la manière de concilier la spécificité de l'école maternelle avec les infléchissements induits par la loi. L'essentiel de la note qu'il a rédigée consiste en une réflexion sur l'école maternelle centrée sur des points essentiels et accompagnée de quelques propositions pour compléter et enrichir le programme en vigueur. Il ne s'agit pas d'un nouveau programme pour l'école maternelle.

À la suite de sa publication sur le site du ministère le 10 décembre dernier, la note du CSP a fait l'objet de critiques qui reposent notamment sur des allégations mensongères, diffusent de fausses informations et dévoient le contenu d'un texte qui est une note d'analyse et de propositions.

Sur la question du langage, le CSP est le premier à souligner toute son importance en maternelle et il invite à le mobiliser dans toutes ses dimensions à la maternelle. Il rappelle toutefois, la langue commune que l'on parle à l'école étant le français, qu'il est souhaitable que l'on commence, dès la maternelle, à appréhender de façon structurée cette langue afin que tous les enfants la manient progressivement avec une certaine aisance. S'agissant des nombres, le CSP ne bouleverse pas ce que le programme en vigueur indique, mais prône un enseignement pluriel et rigoureux facilitant l'utilisation et la connaissance des nombres. Enfin, concernant la créativité et le sport, le CSP est tout à fait favorable à ce que cette première soit stimulée et ce second pratiqué en maternelle. S'il n'a pas évoqué ces points dans sa note, c'est parce qu'il estimait que le programme ne présente pas de difficultés à ce niveau.

Les allégations les plus mensongères portent sur la question de l'évaluation. Le CSP indique très clairement qu'il n'est absolument pas favorable aux pratiques d'évaluation et de mesure des acquis. Chaque enfant est singulier et il est impossible de concevoir des grilles de progression valables pour tous, a fortiori quand ils ont entre 3 et 6 ans. Le CSP estime toutefois que les résultats des évaluations nationales, en français et en mathématiques, des élèves de CP portent des indications dont les enseignants pourraient tirer profit pour conduire, notamment en grande section, certains aspects de leur enseignement tout en posant

explicitement des garde-fous : il faut absolument éviter de préparer les enfants de maternelle aux exercices des évaluations du CP.

Enfin, le CSP n'a de cesse de souligner les spécificités de la maternelle qui ne doit en aucun cas être considérée comme l'antichambre de l'école élémentaire. Il refuse même que l'on qualifie d'élèves les enfants de maternelle. Sans se donner pour objectif de préparer aux savoirs fondamentaux, l'école maternelle doit permettre à tous les enfants d'accéder sans difficulté préalable aux apprentissages fondamentaux qui ont lieu seulement à l'école élémentaire. Cet équilibre complexe qu'il faut trouver constitue, aujourd'hui, avec l'obligation d'instruction dès 3 ans, le défi majeur de l'école maternelle.

⇒ [Consultez la note d'analyse et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle](#)

Contact presse : csp.presse@education.gouv.fr – 01 55 55 19 36.